

Cécile COTTENET

Aix-Marseille Université, LERMA, Aix-en-Provence (France)

Article de recherche original

Traducteurs et agents : l’invisibilité en partage

Le 28 mai 1947 paraissait dans *Le Monde* un article intitulé « Pour avoir de bonnes traductions », dans lequel on pouvait lire :

Si l’on tient compte que beaucoup d’importantes maisons d’édition ont maintenant à l’étranger, selon l’usage américain, des agents qui recrutent et traitent pour elles en pesant lourdement sur leur budget – et ce sans utilité réelle le plus souvent, car on se passait fort bien auparavant de ces intermédiaires – on comprend qu’il en résulte – parmi toutes sortes de manigances assez malpropres parfois – un abaissement sensible de la valeur des traductions offertes au grand public. (Vaussard, 1947)

Ainsi était établi dès après la Deuxième Guerre mondiale un lien étroit entre agents littéraires et traducteurs littéraires, deux professions essentielles à la circulation internationale des livres et des idées, l’essayiste ici défendant ces derniers, honnissant les premiers, dans un discours devenu classique sur les agents littéraires, « parasites » de l’édition. Un tel discours, courant aux États-Unis jusque dans les années 1920, perdura plus longtemps en France ; de fait, la représentation des agents « empêcheurs de tourner en rond » persiste encore au début du XXI^e siècle, à en croire les échanges lors d’une table ronde organisée par la Société des gens de lettres (SGDL) sur « Les logiques d’influences et les logiques économiques de la traduction » (2011). L’histoire littéraire et l’histoire de l’édition (Cottenet, 2017 ; Cossu-Beaumont, 2023 ; Lanfranchi, 2024 ; Raimo, 2021), parallèlement à la sociologie culturelle et la sociologie de la traduction (Sapiro, Leperlier, 2021), n’ont commencé à se pencher sur la figure de l’agent en France que très récemment. Pourtant, les agents littéraires, liés au tournant du XX^e siècle aux impresarios, ne sont pas un phénomène

nouveau dans ce pays, comme le rappelle l'historien du livre Jean-Yves Mollier (Préface, in Cossu-Beaumont, 2023: 11), du moins lorsqu'on renvoie aux *co-* ou *sub-agents*, ces intermédiaires au service d'agences, parfois d'éditeurs, étrangers. La période des années 1930 à 1970, avant l'avènement d'une nouvelle vague de mondialisation ayant entraîné un accroissement des échanges internationaux, correspond en France à l'émergence de cette profession, avant l'apparition et l'ascension de nouveaux éditeurs spécialisés dans la littérature étrangère dans le paysage éditorial – on pense notamment aux éditions Christian Bourgois – et avant la structuration plus systématique des services de droits étrangers dans ces maisons. La montée en puissance de la traduction « de l'américain » après la Deuxième Guerre mondiale est bien documentée, en revanche, on sait peu de choses sur ces agents, leurs interactions avec les éditeurs, et l'ampleur de leur rôle dans l'accroissement de la domination états-unienne dans le domaine des traductions littéraires en France après 1945.

M'intéressant à la circulation transatlantique de la littérature d'ouest en est, des États-Unis vers la France, et à la profession d'agent littéraire de chaque côté de l'Atlantique, je propose de dresser ici, pour la période des années 1930 à 1970, un premier état des lieux des interactions entre agents et traducteurs littéraires, en en dégagant les principales modalités. La focale sera par moments légèrement élargie au-delà de l'importation de la seule littérature états-unienne. En m'appuyant sur un certain nombre d'archives d'éditeurs et d'agents, en France et aux États-Unis, et en adoptant une approche socio-historique, j'espère contribuer à démontrer l'apport de l'histoire du livre et de l'édition à l'histoire de la traduction déjà souligné par la traductrice et historienne du livre Susan Pickford (2022). Certaines hypothèses trouvent leur source dans le projet collectif et collaboratif « Dictionnaire des passeurs de la littérature des États-Unis en France » (DicoPaLitUS) que je coordonne à Aix-Marseille Université, dont les premières notices permettent déjà de (re)découvrir certains réseaux formés de traducteurs, agents, éditeurs et autres introducteurs. Un premier point sur les inévitables et nécessaires collaborations attestées entre agents et traducteurs/traductrices au sortir de la guerre sera suivi par l'examen de certains cas de brouillages de frontières entre les professions. La dernière partie de l'article formulera quelques hypothèses sur les évolutions et convergences des deux professions depuis les années 1930, en explorant en particulier la notion d'invisibilité qui les caractérise.

1. Professions distinctes et complémentaires

Dès les années 1930 et encore largement jusqu'à ce jour, la profession d'agent littéraire en France doit être distinguée de celle, outre-Manche et outre-Atlantique, des agents d'auteurs (*primary agents*) qui peuvent représenter tous les droits afférents à un texte, modèle prédominant aux États-Unis. De ce côté de l'Atlantique travaillent en grande majorité des *co-* ou *sub-agents*, qui peuvent représenter une agence ou un éditeur étranger, et parfois – plus rarement – représenter directement les droits de traduction d'un auteur. Les *co-agents* sont ainsi aux premières loges des négociations pour les droits de traduction, ou droits étrangers, et à ce titre sont plus spécifiquement et naturellement amenés à œuvrer à la circulation de textes en collaboration, parfois en concurrence, avec traducteurs et traductrices. Je conserverai néanmoins le terme plus générique d'agent littéraire dans le cadre de cet article. Parmi les pionniers en activité avant la Deuxième Guerre mondiale, on peut nommer William Aspenwall Bradley – et son épouse, Jenny –, établi à Paris au milieu des années 1920 (Cossu-Beaumont, 2023), Michel Hoffman, dont l'agence fut fondée en 1934, ou encore Denyse Clairouin et Marguerite Scialtiel.

Lorsqu'elles sont identifiées et localisées, ce qui est encore rarement le cas pour la France, les archives d'agents sont une incroyable source pour mettre au jour et analyser les collaborations et réseaux qui lient traducteurs/traductrices et agents. En premier lieu, elles permettent d'identifier des traducteurs parfois oubliés par l'histoire, tant littéraire que de l'édition, soit parce que les œuvres traduites ont longtemps été considérées comme mineures – par leur qualité littéraire, ou leur genre, ainsi de la littérature jeunesse – soit parce que leur productivité ne fut pas suffisante pour leur assurer une certaine notoriété. Le volume collectif *L'histoire des traductions en langue française, XX^e siècle* (Banoun, Poulin et Chevrel, 2019) vient à point nommé éclairer ces zones d'ombre, tout comme le travail d'excavation mené par Christine Lombez, d'abord dans le cadre de son projet financé par l'Agence Nationale pour la Recherche (« Traduire sous l'Occupation – France, Belgique, 1940-1944 ») et aujourd'hui avec le projet ERC Transl@War qui s'attache à l'étude de la traduction dans les circonstances historiques de guerre en Europe. Ces projets, sans aucun doute, mettent en lumière traducteurs et traductrices et leurs pratiques, dans ces contextes spécifiques. Le « Dictionnaire des passeurs de la littérature des États-Unis » (DicoPaLitUS), sans que les traducteurs et la traduction n'en soient l'objet premier, contribue à son humble mesure à remédier

à l'invisibilité des traductrices et traducteurs, faisant sortir des coulisses quelques figures importantes dont il sera question plus loin.

Les archives de l'agence Michel Hoffman offrent un cas d'étude et une ouverture privilégiée sur les pratiques d'un co-agent qui fut l'un des plus importants jusque dans les années 1950. Sa correspondance avec différents traducteurs et traductrices dans les années qui suivent la Deuxième Guerre mondiale éclaire certaines facettes de ces collaborations. On y voit Hoffman, particulièrement proche de l'éditeur Robert Esménard, gendre du fondateur Albin Michel qui reprit la direction de la maison d'édition en 1943, participer à l'évaluation des tests de traduction que fait passer la maison aux nouveaux et nouvelles-venues, et suggérer à Esménard le nom de certains traducteurs. Ainsi en 1945, l'agent obtient de Marcel Duhamel, déjà attaché aux éditions Gallimard, deux traductions pour une autre maison, Albin Michel, *Les Enfants du pays* (*Uncle Tom's Children*) et *Native Son* (*Un enfant du pays*), le second titre en collaboration avec Hélène Bokanowski. À cette époque où l'économie de la France tarde à repartir, Hoffman plaide auprès de certains éditeurs français la cause de traducteurs dans le besoin, dont plusieurs le sollicitent à cet effet après les années de disette de la guerre, parfois même après un passage par les camps – c'est le cas de Perrine Vernay (Mme Mélot), rescapée du camp de Ravensbrück, traductrice de nombreux romans policiers, qui évoque sobrement ses conditions de vie dans une lettre à l'agent. En 1946, Hoffman écrit à Pierre François Caillé, futur créateur de la Société française de traduction (SFT), alors directeur des Éditions du Pavois, et lui demande de venir en aide à un ancien des éditions Le Bateau Ivre (Hoffman, 1946a)¹, Pierre Gruénais, en lui confiant quelques traductions. Gruénais participera à la traduction du premier « rapport Kinsey », *Le comportement sexuel de l'homme*, paru aux éditions Du Pavois en 1948. En plusieurs occasions, Hoffman défend les intérêts des traducteurs et traductrices, les conseille sur la stratégie à adopter en cas de retard de paiement des éditeurs, comme ci-dessous dans une lettre adressée à Pierre Morgat (alias Henri Thies), prolifique traducteur de l'allemand et de l'anglais, notamment pour les Presses de la Cité. Hoffman évoque ici la traduction de *The Midnight Bell* de Patrick Hamilton, et de *Lieutenant Bertram* de l'Allemand Bodo Uhse :

¹ Caillé était alors directeur des Éditions du Pavois ; Pierre Gruénais, ancien des éditions du Bateau ivre, avait monté une agence littéraire sans succès. À partir de 1949, Gruénais devient directeur du département de littérature générale chez Hachette.

À votre place, je ne leur livrerais plus de travail avant d'être intégralement payé pour « The Midnight Bell ». L'ouvrage de Wallace Stegner [*Big Rock Candy Mountain*] sort également de mon agence et je ne comprends pas pourquoi il le remet à plus tard. Quant au livre de Bodo Uhse, je trouve comme vous que Frs. 30.000 n'est pas le Pérou pour un ouvrage de 600 pages. J'ai donc décidé de ramener ma participation à 10 % pour qu'elle ne soit pas trop onéreuse pour vous dans cette affaire. D'autre part, je crois qu'il serait sage de demander à Dorian de verser au moins 10.000 d'avance et autant après livraison d'une première partie. (Hoffman, 1946b)

À l'automne 1946, Hoffman prend encore la défense de Thies dans une lettre à Fernand Keller des éditions La Maîtrise du livre, s'offusquant que l'éditeur ait pu envisager de refuser sa traduction du roman policier *Murder, MD* du Britannique Miles Burton (pseudonyme de Cecil John Charles Street). *In fine*, dans un esprit de conciliation commerciale, c'est presque contre l'intérêt du traducteur qu'il négocie, acceptant de baisser sa rémunération :

En ce qui concerne la traduction de Henri Thies, laissez-moi vous dire que j'ai été plus que surpris de lire votre suggestion de rejeter purement et simplement cette traduction, comme si elle n'existait pas, alors que je l'ai moi-même fait faire par un de nos meilleurs traducteurs. C'est là un point que je ne puis admettre. Pour vous être agréable et parce que c'est la première affaire que nous allons traiter ensemble, je veux bien, sans que cela crée aucun précédent pour l'avenir, vous laisser cette traduction au prix de Frs. 15.000. (Hoffman, 1946c)²

D'autres correspondances encore, dont celle de l'agence pionnière à Paris établie en 1923 par l'Américain William A. Bradley apportent des précisions sur le partage des tâches entre agents et traducteurs, alors que ces derniers sont nombreux à proposer eux-mêmes des textes aux éditeurs français. Ainsi dans les années 1930, William Bradley procure plusieurs ouvrages à René Lécuyer – prolifique traducteur, notamment de Conan Doyle et d'autres auteurs de littérature policière et

² L'ouvrage de Burton paraîtra en 1947 dans la collection « L'Empreinte » sous le titre *La mort frappe les médecins*.

fantastique – que ce dernier propose à la Librairie des Champs Elysées pour leur collection spécialisée dans le genre, « Le Masque », fondée par Albert Pigasse. L'accord entre l'agent et le traducteur précise que ce dernier négocierait sa rémunération avec l'éditeur, mais devait se mettre en rapport avec Bradley pour la cession de droits (W. A. Bradley, 1934). Les accords entre traducteurs et éditeurs sont alors parfois simplement verbaux, preuve de la dimension quelque peu artisanale de la pratique de cession de droits avant la Deuxième Guerre mondiale (Lécuyer, 1950). Il est vrai qu'avant que la profession d'agent ne commence à se développer en France, dans les années 1930, nombre de traducteurs jouent un rôle similaire à celui d'agents, aux côtés des *scouts*, cherchant, signalant et proposant eux-mêmes des textes aux éditeurs, parfois s'assurant de la disponibilité des droits de traduction, ou encore fournissant le nom de l'agent premier de l'auteur, court-circuitant ainsi le co-agent local. Toutefois les prérogatives et missions des agents sont plus spécifiques : ils répondent aux sollicitations des éditeurs français à la recherche d'un ayant-droit, à celles des éditeurs états-unis à la recherche d'un éditeur français, négocient les contrats de cession, sont parfois invités par les auteurs ou leur agent premier à vérifier la qualité des traductions, l'importance des coupes pratiquées par traducteurs ou directeurs de collections, ainsi que les comptes des éditeurs français. Là où les traducteurs peuvent souvent travailler au coup de cœur, les agents opèrent de manière plus systématique, ne s'arrêtant pas à leur propre intérêt pour tel ou tel texte. Par ailleurs, seuls les agents, et quelques rares éditeurs, ont à cette époque une connaissance suffisamment vaste des marchés à la fois états-unien et français pour orienter auteurs, agents et éditeurs étrangers vers les éditeurs français et traducteurs les mieux à même de « faire passer » les textes. Ce faisant, ils éclairent le fonctionnement de l'édition française pour les agents et éditeurs américains, et souvent modèrent les attentes de ces derniers quant aux montants des à valoir ou des droits d'auteurs, presque toujours moins élevés qu'outre-Atlantique.

2. Brouillages de frontières

Outre les éditeurs eux-mêmes, plusieurs professions, donc, contribuent aux négociations de droits étrangers. L'exemple de l'accord Lécuyer/Bradley laisse déjà percevoir une superposition des tâches menées par les deux catégories d'intermédiaires, un brouillage rendu d'autant plus aisé que la profession d'agent

en France ne commence véritablement à se formaliser que dans les années 1950. Par ailleurs, on imagine fort bien que les éditeurs français aient pu préférer négocier les droits de traduction avec des traducteurs lorsqu'ils le pouvaient, épargnant ainsi la commission des intermédiaires français. En effet, la commission globale des agents pour la négociation de droits de traduction à cette époque, et au moins jusque dans les années 1960, varie de 15 à 20 %, en fonction, notamment, du nombre d'intermédiaires impliqués : il n'est pas rare qu'un titre états-unien soit négocié par trois parties, l'agent primaire à New York, son représentant britannique en Europe, et en dernier lieu par le co-agent français. Cette dimension financière a-t-elle pesé dans le choix de Gallimard, l'un des plus grands importateurs de littérature états-unienne au milieu du XX^e siècle, de faire appel à un traducteur pour l'aider à repérer auteurs et textes outre-Atlantique, les traduire, et parfois en négocier les droits ? Le cas de Maurice-Edgar Coindreau, puisqu'il s'agit de lui, agrégé d'espagnol et professeur de français à Princeton est sans doute assez exceptionnel. Si l'on connaît de mieux en mieux son rôle de médiateur culturel et de traducteur, notamment de John Steinbeck, William Faulkner, ou encore du poète et romancier espagnol Juan Goytisolo (Sapiro, 2016 ; Hersant, 2021 ; Pothier, 2018), ses activités de *scout* mériteraient qu'on s'y attarde. La formule de Michel Gresset – autre grand traducteur – le qualifiant d'agent littéraire dans son introduction aux entretiens avec Coindreau (1992: iii), maintes fois reprises par les chercheurs, est incorrecte. De fait, si les deux fonctions sont proches, elles se distinguent en particulier sur le plan des compétences financières et juridiques : les *scouts* sont avant tout chargés d'une veille littéraire, parfois de l'envoi d'exemplaires d'un éditeur à un autre, en revanche, entre les années 1930 et les années 1970, ils sont très rarement chargés de la négociation des cessions de droits. Dans le cas de la littérature états-unienne publiée chez Gallimard entre les années 1930 et 1960, une très grande majorité des cessions sont d'ailleurs négociées par l'agence Bradley, qui dès les années 1930 est en correspondance avec M. E. Coindreau. Il est vrai, toutefois, qu'à partir de 1936 Gaston Gallimard élargit légèrement le périmètre d'action du traducteur, le chargeant de lui signaler les ouvrages tout juste parus outre-Atlantique et susceptibles de trouver un public en France, et, lorsque cela est possible, d'obtenir une option sur tel ou tel ouvrage (Gallimard, 1936).

La ligne entre *scout* et agent est ténue, et la confusion dans l'édition française d'autant plus compréhensible qu'au milieu des années 1930, hormis le couple

William et Jenny Bradley, et Hoffman, très peu d'agents sont actifs. Ainsi Gaston Gallimard n'hésite pas à solliciter l'aide de Coindreau, pour parlementer, voire négocier avec le très peu commode Maxim Lieber³, l'agent new-yorkais d'Erskine Caldwell – populaire auteur notamment de *La route au tabac* et de *Le petit arpent du Bon Dieu* –, ou pour tenter d'obtenir des options sur certains ouvrages, souvent parallèlement aux efforts de William Bradley. Confusion des professions encore, il semblerait que Coindreau ait directement négocié la cession de certaines traductions, dont celle de *Wild Palms* de Faulkner (*Les Palmiers sauvages*) dans *Les Temps modernes* (5 épisodes, janvier-mai 1951), seul avec Sartre qui dirigeait la revue, sans en informer Gallimard (J. Bradley, 1951). La proximité de Coindreau avec Faulkner, en particulier, a certainement pu jouer dans le choix de Gallimard pour sa parution en France (Pothier, 2018 ; Sapiro, 2016) ; ceci, ajouté à la place d'importateur central de littérature états-unienne de la maison d'édition, fait de ce *scout*-traducteur – ou traducteur-*scout* ? – un concurrent sérieux pour un agent comme Michel Hoffman qui, contrairement à William et Jenny Bradley, n'a pas ses entrées dans cette maison d'édition. Ainsi lorsqu'à l'automne 1947, Hoffman apprend que l'éditeur new-yorkais William Morrow a confié à Coindreau, dont Morrow estime que les recommandations sont suivies à « 90 % » par Gallimard, le roman noir de Virgil Scott *The Dead Tree Gives no Shelter*, il a du mal à dissimuler son amertume. En décembre 1947, il insiste auprès de l'agence Curtis Brown, représentant de William Morrow, pour obtenir un exemplaire à présenter à Albin Michel, selon lui « bien meilleur éditeur » que Gallimard, qui « peut bien faire une offre s'il le souhaite » au début de l'automne (Hoffman, 1947). Il n'en ressortira rien pour Hoffman, le texte étant finalement publié en 1949 sous le titre *Jusqu'à la gauche*, traduit par Jacques-Laurent Bost, dans la collection « Série Noire » dirigé par Marcel Duhamel.

J'ai développé ailleurs (Cottenet, 2017) la concurrence que se livraient Gallimard et Hoffman dans l'immédiat après-guerre, visible notamment dans les rapports conflictuels entre l'agent et Dionys Mascolo, responsable des acquisitions de littérature étrangère, que l'on perçoit dans leur correspondance. Retards de paiement, contrats modifiés, droits d'auteurs peu élevés... sont autant de sujets

³ Voir correspondance Gallimard-Maurice Edgar Coindreau, Fonds Coindreau, IMEC ; et correspondance William Bradley-Arthur B. Spingarn, Dossier juridique, 115BRH45/12, Archives de l'agence Hoffman, IMEC.

récurrents de mésentente. Il est certain qu'une analyse des archives Gallimard offrirait un éclairage complémentaire, malheureusement elles sont assez jalousement gardées ; d'une certaine manière, les archives d'agents permettent parfois d'accéder aux coulisses de négociations que les éditeurs préfèrent ne pas divulguer, même si elles ne peuvent livrer qu'une partie de l'histoire.

3. Évolutions : des agents-traducteurs (et vice-versa)

Les compétences juridiques des agents – en matière de copyright, du côté des États-Unis, et de droit d'auteur en France – qui fondent en grande partie la distinction entre agents littéraires d'une part, et *scouts* et traducteurs de l'autre, sont progressivement acquises par ceux qui s'établissent en France comme co-agents. Tandis que Hoffman est titulaire d'un doctorat en droit, dans les années 1920 et au début des années 1930, William A. Bradley, diplômé en littérature anglaise et fort d'une expérience d'éditeur chez McClure, Phillips and Company (Cos-su-Beaumont, 2023: 40) demande régulièrement conseil à son ancien camarade de l'Université de Columbia, l'avocat Arthur B. Spingarn sur des points de droit d'auteur et de fiscalité aux États-Unis (W. A. Bradley, dossier juridique, A. B. Spingarn). Agents et traducteurs se distinguent en outre par leurs compétences financières, les premiers étant habilités à récolter les droits d'auteurs à transférer outre-Atlantique. Par ailleurs, grâce à leur réseau professionnel plus étendu, les agents ont davantage de facilité que les traducteurs pour identifier le bon interlocuteur et les ayant-droit, grâce à leur accès aux catalogues des agences états-uniennes. Ils ont cependant en commun des compétences linguistiques. À la période qui nous occupe, la maîtrise de l'anglais n'est en réalité pas si courante en France, y compris dans l'édition. À ce propos, Yvonne Bodet, la secrétaire de Michel Hoffman se moquait en 1946 de l'accent de Dionys Mascolo, alors responsable des droits étrangers chez Gallimard : « Son anglais est si drôle que quoique [*sic*] il les ait en partie épelés, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris les titres. » (Bodet, 1946) Enfin, agents et traducteurs partagent aussi le goût de la littérature. Compte-tenu de ces compétences communes, et de ce qui a été souligné plus haut, il n'est guère surprenant de constater que plusieurs traductrices et quelques traducteurs, professionnels ou dilettantes, sont devenus agents. Prenant comme mesure au moins une traduction effectuée et publiée, sur la base de 19

co-agents français « majeurs » que j'ai pu identifier pour la période des années 1920 à 1970, j'établis la proportion d'« agents-traducteurs » à 42 % (cf. fig. 1)⁴.

NOM	AGENT	ACTIVITÉ DE TRADUCTION
Odette Arnaud	X	
Marie-Louise Bataille	X	
Jenny Bradley	X	X
William Aspenwall Bradley	X	X (vers l'anglais)
Denyse Clairouin	X	X
Sabine Delattre	X	
Doussia Ergaz	X	X
Michel Hoffman	X	
Suzanne Hotimsky	X	X
Mary Kling	X	
Michelle Lapautre	X	
Alice Le Bayon	X	X
Douglas McKee	X	
Donine Mouche	X	X
Maurice Renault	X	
Marie Schébéko	X	
Marguerite Scialtiel	X	
Helena Strassova	X	X
Melsene Timsit	X	

FIG. 1

Si on ne trouve qu'une seule traduction pour Donine Mouche qui après six ans d'activité s'associa en 1955 à l'Américain Douglas McKee (*Le Petit chien*, de Denise Trez), ou Alice Le Bayon (au moins un titre du très populaire Erle Stanley Gardner, créateur du détective Perry Mason), d'autres eurent des carrières de

⁴ L'identification des agents pour cette période est réalisée à partir des archives d'agents, de différentes notifications dans le périodique spécialisé états-unien, *Publishers' Weekly*, ainsi que différents annuaires professionnels (*Who's Who in Literature?*; *Writers' and Artists' Year-Book*...).

traductrice plus longues. Le cas le plus emblématique est sans doute celui de Denyse Clairouin : traductrice dans les années 1930 – notamment de Henry James, Graham Green, D. H. Lawrence, ou encore de l'écrivain états-unien Dubose Heyward, auteur de *Porgy* adapté pour la scène musicale par George Gershwin – elle fonde dans les années 1930 une agence, le Bureau Littéraire Denyse Clairouin. En mémoire de celle qui mourut à Mauthausen, son nom fut donné à un prix international de traduction créé en 1946, décerné à la fois en France, aux États-Unis et en Angleterre. On évoquera également Doussia Ergaz, d'abord traductrice du russe, notamment des œuvres de Léon Tolstoï et Dostoïevski, ainsi que du roman *La Chambre obscure* de Vladimir Nabokov dont elle fut l'agente – à l'origine, notamment, de la parution en France de *Lolita* – et qui reprit le Bureau littéraire Clairouin après la Deuxième Guerre mondiale (Loison-Charles, 2023) ; ou Helena Strassova, traductrice de et vers l'allemand (*Les Justes* d'Albert Camus, *Les Yeux d'Elsa* de Louis Aragon...), agente de René Char, qui négocia par ailleurs la cession des droits français d'Enid Blyton, autrice de la célèbre série du *Club des 5*, dont on sait l'importance dans les fameuses « Bibliothèques » jeunesse rose et verte d'Hachette. Enfin, la grande « dame des lettres », Jenny Bradley, fut une traductrice occasionnelle : si elle déclina la proposition d'Ezra Pound de traduire de Joyce le *Portrait of an Artist*, elle traduisit sa pièce *Les Exilés*, et publia des traductions en français d'Edgar Allan Poe, Israel Zangwill, ou G. K. Chesterton (Cossu-Beaumont, 2023: 32). Quant à son mari, William Bradley, il s'était essayé à la traduction du français vers l'anglais.

Incidentement, on observe le même phénomène de transition d'une profession à l'autre aux États-Unis à la même période, quand on se penche sur le parcours de ces intermédiaires souvent méconnus. En l'état actuel de nos connaissances sur les agents littéraires, et au vu du nombre bien plus important d'agents littéraires actifs outre-Atlantique entre les années 1920 et 1970, il est difficile d'en estimer l'ampleur. Ensuite, contrairement à leurs homologues en France qui ont un intérêt particulier pour la traduction du fait de leur activité centrée sur les droits français de textes étrangers, la grande majorité des agents littéraires états-uniens, souvent établis à New York, sont des agents primaires, représentants des droits d'édition et dérivés sur le marché national, pour qui la traduction compte assez peu. Néanmoins, on notera une certaine convergence de trajectoires : ainsi Marion Saunders, née en Grande-Bretagne, commença sa carrière comme traductrice, à la fois de

l'allemand (Klaus Mann, Hermann Löns) et du français (Roger Verceil), avant de devenir la représentante à New York de l'agence Bradley ; Madeleine Boyd, née Reynier, en France, connue pour son rôle dans la publication de Thomas Wolfe chez Scribner's, qui traduit notamment les Thibault de Roger Martin du Gard. Osera-t-on proposer d'ajouter la catégorie « agents-traducteurs » à la typologie déjà connue des traducteurs ?

4. L'invisibilité en partage – portrait de groupe

Par-delà ces compétences linguistiques propres aux « passeurs », les deux professions partagent l'invisibilité, ce qui sans doute suscita, dans l'après-Deuxième Guerre mondiale, les tentatives de professionnalisation de l'une et de l'autre. Cette invisibilité, à la fois dans l'histoire et dans la pratique, tient à plusieurs facteurs. Sur le plan historiographique, ce n'est véritablement que depuis une vingtaine d'années que le tournant « sociologique » dans le domaine des études sur la traduction mène traductologues, sociologues, chercheurs en littérature et historiens à se pencher sur l'histoire de la traduction. Avec le mouvement du *translational turn* vers le *translator's turn* au début des années 2000, cette exploration devient celle de l'histoire des traducteurs, en complément ou à rebours des analyses précédemment axées sur le texte (Banoun *et al.*, 2019 ; Van Doorslaer et McMartin, 2022) si bien qu'Andrew Chesterman proposa même en 2009 d'introduire l'expression « translator studies ». De même, dans le champ de l'histoire du livre, à l'exception de quelques articles épars, les agents littéraires ne commencent à faire l'objet d'études approfondies, dans le domaine anglo-américain d'abord, que depuis le milieu des années 2000 : on citera, pour les origines de la profession, l'ouvrage de Mary Ann Gillies, *The Professional Literary Agent in Britain, 1880-1920* (2008) ; concernant les agents français, des études approfondies n'apparaissent qu'à partir de la deuxième moitié des années 2010 (Cottenet, 2017 ; Cossu, 2023) auxquelles on pourra ajouter le rapport de Joste (2010), qui n'est toutefois pas une étude universitaire, et qui se concentre sur la période contemporaine. Des travaux en sociologie, nous l'avons évoqué en introduction, s'intéressent aujourd'hui à cette profession. Demeurent de nombreuses zones d'ombre, une méconnaissance de l'identité des agents établis en France, et de leur histoire. Cette assez longue absence dans l'historiographie se double d'une invisibilité plus générale liée à la

fois à la spécificité des activités des deux professions, et, sans doute, au genre des individus qui les pratiquent. Ce qui suit ne constitue que l'amorce d'une réflexion plus large sur l'évolution historique de la profession d'agent littéraire, ici mise en regard de celle de traducteur.

Entre les années 1930 et 1970, le travail des traducteurs et des agents est « invisible », et donc minoré, au sens où l'entend la sociologue Erin Hatton dans un article de 2017, prenant appui sur les analyses d'Arlene Kaplan Daniels (1987). Il s'agit d'un travail dévalorisé sous l'effet de plusieurs mécanismes sociologiques que Hatton nomme mécanismes d'invisibilité culturels, législatifs, et spatiaux (Hatton, 2017: 337). Selon que l'on se place à tel ou tel moment de l'historiographie de la traductologie, le traducteur, la traductrice, se « doivent » généralement d'être invisibles, discrets, de rester dans l'ombre, au service de l'auteur et de son texte⁵. Cette position est-elle intériorisée par davantage de femmes que d'hommes ? Sans données empiriques ceci reste une hypothèse. L'agent aussi est au service de l'auteur, mais son travail est plus spécifiquement minoré par l'éditeur, en France, qui refuse son entremise, ou rechigne à faire appel à lui, le plus souvent pour des raisons financières. On trouve dans les correspondances entre agents et éditeurs, dont celle entre M. Hoffman et ses interlocuteurs à Gallimard, d'assez nombreuses traces d'antagonismes (Cottenet, 2017). L'image de l'agent littéraire « parasite », voire « sangsue », que l'on rencontre souvent dans le discours des éditeurs états-uniens au début du XX^e siècle, reste présente dans celui des éditeurs français dans la deuxième moitié du siècle, même si l'apport de la profession sur le marché des traductions devient de plus en plus incontestable à mesure que l'on se rapproche des années 1970⁶. Interviewée par le correspondant de *Publishers Weekly* en France, Herbert Lottman, l'agent Michelle Lapautre rappelait combien dans les années 1960, lorsqu'elle s'installait à Paris, les agents étaient encore « la cinquième roue du carrosse » (Lottman, 1977: 14). L'agent new-yorkais James Oliver Brown faisait un constat assez semblable pour la même période, concernant les agents primaires new-yorkais :

⁵ Pour une discussion intéressante sur la question de l'invisibilité, voir notamment Sathya Rao, 2004.

⁶ Sur la pérennité du discours dépréciatif de l'édition sur les agents, même dans le domaine de la traduction, voir notamment le compte-rendu de la table ronde « Les logiques d'influences et les logiques économiques de la traduction » organisée par la Société des Gens de Lettres (colloque des 25 et 26 octobre 2011), <https://www.sgd.org/sgdl-accueil/presse/presse-acte-des-forums/la-traduction-litteraire/1525-table-ronde-les-logiques-dinfluences-et-les-logiques-economiques-de-la-traduction>.

Literary agents were in my day, in the world in which we operated, considered to be rather second-class citizens, not by the authors we represented but by people in that world. It was said about us that we just sat back and took our ten percent, or, in the case of some agents, fifteen percent, of the authors' receipts, creating nothing, just second-class citizens. In Hollywood, a party that included an agent as a guest was considered an event near the bottom of the social scale. On the East coast, agents were more socially accepted in the publishing world, although we remained just ten-percenters. (Brown, 1990: 11)

L'invisibilité des deux professions tient peut-être également à l'organisation spatiale du travail. Dans une certaine mesure, les deux activités sont relativement solitaires, et se pratiquent très souvent dans des espaces privés ou semi-privés : c'est le cas de Michel Hoffman, ou encore de Jenny Bradley depuis son appartement de l'Île Saint Louis. Herbert Lottman, observant l'édition française pour *Publishers Weekly*, évoque la « tradition française des appartement-bureaux pour les agents » (Lottman, 1975: 30), tandis que dans le portrait qu'il fait d'elle, Michelle Lapautre, indépendante depuis 1968, indique avoir choisi de travailler depuis chez elle pour être disponible pour ses enfants (Lottman, 1977: 26). Ceci semble par ailleurs confirmer l'idée que ce métier, comme celui de la traduction, présente un intérêt pour une femme « qui élève ses enfants », ce que fait remarquer Marie-Françoise Cachin dans *La traduction* (Cachin, 2007: 16). Si l'idée de la traduction comme profession plutôt « féminine » est largement répandue – ce que Schaeffner ou Heinich soulignent – il semble difficile, pour la période examinée, de la confirmer pour les agents, sur une base statistique. Il manque des données, et notamment des archives, pour déterminer la proportion de femmes agentes en France entre les années 1930 et 1970 ; aussi, tout en ayant conscience de la taille réduite de l'échantillon, j'avance avec prudence la proportion de 80 % de femmes agents, sur la base des 19 agents basés en France identifiés dans la période entre les années 1930 et 1970 (voir fig. 1). Il est intéressant, également, de constater que nombre de femmes sont à la tête de leur propre agence, donnant, de fait, leur nom à l'agence – c'est le cas de Denyse Clairouin, Helena Strassova, Donine Mouche, Alice le Bayon, ou encore, à partir de 1939 et bien qu'elle ne change pas le nom de l'agence fondée par son mari, de Jenny Bradley. Ceci confirme l'hypothèse selon laquelle cette profession, à l'instar de la traduction, peut constituer une voie d'entrée dans le secteur éditorial pour des femmes rarement représentées aux niveaux

élevés de responsabilité dans l'édition à proprement parler.

L'intérêt très récent pour ces agents et agentes en France explique le manque de connaissances sur la profession, et sa structuration, entre les années 1920 et 1970. Entre autres variables permettant d'éclairer la profession, on pourra se pencher sur les raisons du choix, sur les étapes de la formation des agents, ainsi que sur le périmètre d'action, ou « juridiction » selon le terme du sociologue Andrew Abbott désignant l'ensemble des tâches revendiquées et contrôlées par une profession. Les hypothèses suivantes nécessiteront d'être étayées ultérieurement, en particulier sur la base d'un travail d'archives, mais déjà se dégagent des parallèles entre les professions de traducteur et d'agent. La première hypothèse est celle de l'existence d'un élément de hasard dans le « choix » – ou peut-être s'agit-il d'un non-choix – de l'une et l'autre des professions. Si Cachin l'a souligné dans *La Traduction* (2007: 17 *ss.*), on le constate également dans les entretiens d'agents comme Michelle Lapautre et Mary Kling qui s'établissent dans les années 1960. C'est également le hasard qui guide les parcours de William et de Jenny Bradley, qui d'une certaine manière créent la profession en France, en partant d'un réseau d'éditeurs – souvent d'anciens camarades de William à Columbia – et d'amis écrivains qui leur confient leurs manuscrits (Cossu-Beaumont). De même, on peut supposer que c'est le hasard qui mène certains traducteurs et traductrices, en particulier les traducteurs occasionnels, à devenir agents. Ce choix de hasard, et l'idée d'une formation « sur le tas », s'expliquent par l'absence de diplôme permettant l'accès aux deux professions, qui de fait semblent mollement définies et très peu « professionnalisées ». Ainsi l'École supérieure d'interprétariat et de traduction (l'ESIT), créée en 1957, forme, certes, des traducteurs professionnels, mais jusqu'à 1990 et l'ouverture du DESS de traduction littéraire à l'Université Paris 7, les traducteurs littéraires, qu'ils soient professionnels, auteurs-traducteurs, ou universitaires-traducteurs, se seraient en grande partie formés seuls, ou au contact d'autres traducteurs et spécialistes de littérature (Banoun *et al.*, 2019 ; Béghain, 2021). De même, il n'existe pas alors, non plus qu'aujourd'hui, de formation diplômante pour les agents, mais la littérature secondaire et plusieurs interviews permettent de retracer quelques parcours et d'identifier des compétences acquises : son doctorat en droit obtenu en Allemagne, Michel Hoffman s'était forgé une expérience dans l'édition à Berlin avant de s'installer en France ; Michelle Lapautre et Mary Kling avaient toutes deux été étudiantes dans le domaine des humanités (littérature française à NYU pour Lapautre, histoire de

l'art à Smith College pour Kling), puis Kling s'était formée à l'édition auprès de l'éditeur d'art George Braziller. À ces compétences professionnelles s'ajoutent à l'évidence leur maîtrise de l'anglais : née de parents américains, Lapautre avait grandi aux États-Unis, et si les parents de Kling n'étaient pas anglophones, elle avait néanmoins reçu une éducation primaire en Angleterre et aux États-Unis. Pour plusieurs d'entre ces agents, on ajoutera une grande familiarité avec une certaine culture professionnelle nord-américaine, dont quelques caractéristiques se dessinent dans les correspondances transatlantiques : rigueur de la comptabilité et du suivi des négociations, innovation, respect des contrats, une certaine agressivité « commerciale »... Un portrait de Lapautre paru dans *Publishers' Weekly* en 1972 met en exergue son habile combinaison de méthodes américaines et de savoir-faire gaulois⁷. De fait, l'analyse des archives d'agents et d'éditeurs, des correspondances transatlantiques et des contrats en particulier, révèle la dimension encore artisanale de leurs pratiques – et de celles des éditeurs français – jusque vers la fin des années 1960 : agents et éditeurs états-uniens s'agacent régulièrement du manque de régularité dans la transmission des relevés de droits d'auteurs, des retards de paiement ; des manuscrits se perdent parfois en traversant l'Atlantique... (Cottenet, 2017).

Tout ceci renforce l'idée qu'il s'agit d'une profession « molle », caractérisée comme pour la traduction par une déontologie, des codes éthiques et professionnels non écrits. La nécessité de se légitimer aux yeux de leurs partenaires – éditeurs de chaque côté de l'Atlantique, et agents états – uniens-et, pour les agents tout au moins, devant l'administration fiscale, pousse agents et traducteurs à défendre leurs professions en les réglementant, exactement à la même période : en 1947 est créée l'ancêtre de la SFT (Société française des traducteurs) sous le nom d'Association professionnelle des traducteurs littéraires et scientifiques⁸ ; en 1948, Marguerite Scialtiel, Jenny Bradley et Michel Hoffman déposent les statuts du Groupement professionnel des agents littéraires français (GPALF)⁹, qui en 1966 devint le

⁷ Sur Hoffman, voir Cottenet, 2017 ; sur Mary Kling et Michelle Lapautre, voir notamment le Dictionnaire des passeurs de la littérature des États-Unis, <https://dicopalitus.huma-num.fr/>.

⁸ Il est à noter que l'ATLF, l'Association des Traducteurs Littéraires de France, est créée en 1973, lors de la scission d'avec la SFT, et constituée en syndicat en 1981. <https://atlf.org/historique/>.

⁹ Voir *Journal Officiel de la République française* du 9 juillet 1948 : la déclaration de statuts du GPALF à la préfecture de police date du 25 juin 1948 ; le siège social est situé au 117 du boulevard Saint-Germain, dans le bâtiment qui abrite le Cercle de la librairie, syndicat patronal français des industries du livre fondé en 1947.

Syndicat des représentants littéraires français (SRLF, 1966), alors présidé par Jenny Bradley, puis par Michelle Lapautre. Hoffman avait en partie conçu le GPALF sur le modèle de l'association professionnelle new-yorkaise, la Society of Authors' Representatives, fondée en 1928. En 1948 en France, il s'agissait déjà de défendre, face aux éditeurs, les droits des agents ainsi que leur statut fiscal, objet de discussion qui perdure dans les années 1970 et 80¹⁰. En 1954, en qualité de membre fondateur (GPALF), Michel Hoffman définissait ainsi la profession auprès de la Direction générale des Impôts, dans l'espoir de limiter le taux d'imposition :

L'agent littéraire est une personne que les auteurs français ou étrangers chargent de placer leurs manuscrits auprès des éditeurs français ou étrangers. Lorsque l'éditeur accepte un ouvrage, le contrat est conclu directement entre ces derniers et l'auteur qui intervient personnellement par sa signature. La rémunération de l'agent littéraire consiste en une commission que lui accorde l'auteur. [...] À notre point de vue, la profession telle qu'elle vient d'être définie ne peut être assimilée ni à celle de commissionnaire, qui agit sous son nom et sous sa responsabilité, ni à celle du courtier dont les attributions sont limitativement énumérées par le code de commerce, ni à celle de l'agent d'affaires, marchand de fonds de commerce [...] (Hoffman, 1954)

Cet extrait témoigne de la méconnaissance des agents littéraires français, assimilés à d'autres professions intermédiaires. En 1966, le Groupement professionnel des agents littéraires français choisit d'ailleurs de renommer la profession sous le vocable « représentants littéraires », ce qui permettait notamment d'éviter la confusion avec d'autres « agents » commerciaux ; par ailleurs, on notera que cette dénomination se rapproche de celle adoptée par les agents new-yorkais au sein de l'association professionnelle Society of Authors' Representatives (SAR). Comme celle-ci, le GPALF, puis le SRLF, défendaient donc aussi la juridiction de la profession face aux traducteurs-agents, aux *scouts*, et bientôt, aux départements de droits étrangers à l'intérieur des maisons d'édition, et aux avocats. Ces efforts, en réalité, illustrent l'absence de définition claire de la profession, encore dans les années 1960.

¹⁰ Voir les quelques documents des archives du Syndicat des conseils littéraires indépendants français (SCLIF) qui remplace le SRLF à cette époque. Michelle Lapautre joua un rôle non négligeable dans la consolidation, et de fait, dans la structuration de la profession au sein du SCILF dans les années 1980.

5. Conclusion

Par-delà l'exemple de l'importation de la littérature des États-Unis en France, traducteurs/traductrices et agents ont assurément leur place dans les histoires littéraires nationales, tout autant que transnationales, et celle-ci mérite d'être davantage examinée. Les collaborations et la concurrence entre ces deux catégories d'intermédiaires dans la circulation des textes sont attestées dans les archives d'agents littéraires. Prendre en considération ces catégories d'intermédiaires longtemps négligés permet une compréhension plus fine des dynamiques d'interaction, de dépendance, voire des rapports de force entre les différents acteurs des transferts culturels de cette période : ces rapports de collaboration/soumission semblent assez évidents dans le cas des relations traducteur/éditeur ; on pense moins que la relation de proximité d'un ou d'une traductrice avec un co-agent pouvait lui valoir d'être valorisée auprès des interlocuteurs de l'édition de chaque côté de l'Atlantique, et faciliter l'obtention de contrats.

Toutefois, les liens entre agents et traducteurs ne se limitent pas aux inévitables et nécessaires interactions professionnelles. Historiquement, on observe à la fois une convergence de leurs missions, voire parfois une certaine confusion entre les prérogatives des uns et des autres, des compétences partagées, linguistiques notamment, ainsi que des similitudes dans leur statut, marqué par l'invisibilité. Cette invisibilité, dans l'historiographie et dans la pratique, constitue un obstacle à leur reconnaissance, sans doute ; mais elle fut également un moteur important des efforts collectifs, après 1945, pour délimiter clairement le périmètre de chaque profession, et de fait, pour améliorer la professionnalisation de ces deux métiers. Cette esquisse en forme d'hypothèses devra être vérifiée à une plus large échelle dans la perspective d'une histoire de la profession. Elle ouvre, je l'espère, des voies pour la recherche en histoire de la traduction et des traducteurs en suggérant la piste des archives d'agents et d'agences, encore peu exploitées dans cette perspective.

RÉFÉRENCES

ARCHIVES ET SOURCES PRIMAIRES ÉDITÉES

- BODET, Y. (1946) *Yvonne Bodet à Michel Hoffman*, 7 mai. [lettre]. IMEC: Archives Bradley-Hoffman, HOF ED.FR.33.02.
- BRADLEY, J. (1951). *Jenny Bradley à Joan Walsh*, 9 avril [Lettre]. Columbia Butler Library: Random House Records, 1925-1999, Butler, MS#1048, Box 305.
- BRADLEY, W. A. (1934) *William A. Bradley à René Lécuyer*, 3 juillet. [lettre]. Fonds Hachette, Librairie des Champs Elysées. IMEC. Boîte 100, Dossier 173.
- BRADLEY, W. A. *Arthur B. Spingarn. Dossier juridique (1927-1937)*. IMEC: Archives de l'agence littéraire Hoffman, 115BRH/456/12.
- BROWN, J. O. (1990) My Life as an Agent. *Columbia Library Columns*, 39(2), pp. 11-22.
- BRUYÈRE, C., LAPAUTRE, M. (1998) Un agent littéraire à Paris : Claire Bruyère s'entretient avec Michelle Lapautre. *Revue Française d'Études Américaines*, 78, pp. 78-83.
- GALLIMARD, G. (1936). *Gaston Gallimard à Maurice Edgar Coindreau*, 28 mai. [lettre]. IMEC: Fonds Coindreau, CND6.
- GRESSET, M. (1992) Préface. In Coindreau, M-E. *Mémoires d'un traducteur. Entretiens avec Christian Guidicelli*. Paris : Gallimard, 1992, pp. i-xiii.
- HOFFMAN, M. (1946a) *Michel Hoffman à Pierre François Caillé*, 29 janvier. [lettre]. Archives de l'agence littéraire Hoffman. IMEC. HOF.ED.FR.24.03.
- HOFFMAN, M. (1946b) *Michel Hoffman à Pierre Morgat*, 5 avril [lettre]. Archives Hoffman-Bradley. IMEC. HOF.ED.FR.34.02.
- HOFFMAN, M. (1946c) *Michel Hoffman à L. Suchet*, 8 octobre. [lettre]. Archives de l'agence littéraire Hoffman, IMEC, HOF. ED.FR.34.02.
- HOFFMAN, M. (1947) *Michel Hoffman à Gertrude Weiner*, 17 décembre (lettre). Archives de l'agence littéraire Hoffman, IMEC, 115BRH/82/3, « Curtis Brown, New York ».
- HOFFMAN, M. (1954) *Michel Hoffman à M. le Directeur général des impôts*, 15 avril. [lettre]. Archives de l'agence littéraire Hoffman, IMEC, 115BRH/438/1, registre comptable, 1945-1963.
- LAPAUTRE, M. *Dossier*. Archives de l'agence littéraire Hoffman, IMEC 115BRH/293/7.
- LÉCUYER, R. (1950) *René Lécuyer à Albert Pigasse*, 20 octobre. [lettre]. Fonds

Hachette, Librairie des Champs Elysées. IMEC. Boîte 100, Dossier 173.
SYNDICAT DES CONSEILS LITTÉRAIRES INDÉPENDANTS. Dossier SCLIF.
IMEC : archives de l'agence littéraire Hoffman, 115BRH/388/7.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

- ANON. Les logiques d'influences et les logiques économiques de la traduction. Table ronde. Colloque organisé par la Société des Gens de Lettres, 25-26 octobre 2011. Consulté : 27/12/2024. Actes du Forum ici <https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/presse/presse-acte-des-forums/la-traduction-litteraire/1525-table-ronde-les-logiques-dinfluences-et-les-logiques-economiques-de-la-traduction>.
- ABBOTT, A. (1983) Professional Ethics. *American Journal of Sociology*, 88(5), mars, pp. 855-885.
- ABBOTT, A. (1988) *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*. Chicago: University of Chicago Press.
- BANOUN B., POULIN, I., CHEVREL, Y. (dir.) (2019) *Histoire des traductions en langue française, XX^e siècle*. Paris: Verdier.
- BÉGHAIN, V. (2021) Le traducteur universitaire entre mythes et réalités. In: F. Wuilmart et V. Duché, dir. *Présences du traducteur*. Paris: Classiques Garnier, pp. 25-38.
- CACHIN, M-F. (2007) *La Traduction*. Paris: Editions du Cercle de la Librairie.
- CHESTERMAN, A. (2009) The Name and Nature of Translator Studies. *Hermes. Journal of Language and Communication in Business*, 42, pp. 13-22.
- COSSU-BEAUMONT, L. (2023) *Deux agents littéraires dans le siècle américain : William et Jenny Bradley, passeurs culturels transatlantiques*. Lyon: E.N.S Editions.
- COTTENET, C. (2017) *Literary Agents in the Transatlantic Book Trade: American Fiction, French Rights, and the Hoffman Agency*. New York: Routledge.
- COTTENET, C., VALLAS, S. (2023) Introduction. Passeurs de la littérature des États-Unis en France, 1917-1967 (2). *Transatlantica* [En ligne], 1, 2023, mis en ligne : 01/06/2023, consulté : 17/10/2023. URL : <http://journals.openedition.org/transatlantica/20685>.
- COTTENET, C. et al. (dir.) (2022-) *Dictionnaire des passeurs de la littérature des États-Unis*. <https://dicopalitus.huma-num.fr/>

- FERRANDO, A. (2019) *Cacciatori di libri. Gli agenti letterari durante il fascismo*. Milano: Franco Angeli.
- GILLIES, M. A. (2007) *The Professional Literary Agent in Britain, 1880-1920*. Toronto: University of Toronto Press.
- HATTON, E. (2017) Mechanisms of invisibility. *Work, Employment & Society*, 31(2), pp. 336-351. <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26500194>.
- HEINICH, N. (1984) Les traducteurs littéraires : l'art et la profession. *Revue française de sociologie*, 25(2), pp. 264-280.
- HERSANT, P. (2021) The Coindreau archives: A translator at work. In: A. Nunes, dir. *Genetic Translation Studies*. Londres: Bloomsbury Academic, pp.163-178.
- KAPLAN DANIELS, A. (1987) Invisible Work. *Social Problems*, 34(5), pp. 403-415.
- LANFRANCHI, A. (2024) *Translations and Copyright in the Italian Book Trade. Publishers, Agents, and the State (1900-1947)*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2024.
- LOISON-CHARLES, J. (2023) Notice Doussia ERGAZ (1904-1967), *Dictionnaire des Passeurs de la Littérature des États-Unis*, consulté : 16/01/2025, url : <https://dicopalitus.huma-num.fr/notice/doussia-ergaz-1904-1967>.
- LOTTMAN, H. R. (1972) The Fastest Growing French Literary Agency. *Publishers Weekly*, 201(7), 14 février, pp. 38-39.
- LOTTMAN, H. R. (1975) Mary Kling: Walking the Tightrope as an Agent in Paris. *Publishers Weekly* 207(15), 14 avril, p. 30.
- LOTTMAN, H. R. (1977) Americans Abroad. Michelle Lapautre. *Publishers Weekly*, 211(22), 30 mai, pp. 25-26.
- LOTTMAN, H. R. (1979) PW Interviews. Mary Kling. *Publishers Weekly* 216(12), 17 septembre, pp. 76-77.
- MCGRATH, L. (2021) Literary Agency. *American Literary History*, 33(2), pp. 350-370.
- PICKFORD, S. (2022) Book history and translation history. In: C. Rundle, dir. *The Routledge Handbook of Translation History*. Londres: Routledge, pp. 204-216.
- POTHIER, J. (2018) Passeurs de Modernité : Coindreau et Sartre. *Sociocriticism*, 33(1-2), pp. 369-394.
- RAIMO, J. (2021) The Business of Europe: The Agenzia Letteraria Internazionale and the Postwar European Market. Paper, SHARP 2021, Münster.
- RAO, S. (2004) Quelques considérations éthiques sur l'invisibilité du traducteur ou

- les vertus du silence en traduction. *Traduction, éthique et société* 17(2), pp. 13-25.
- SAPIRO, G. (2016) Faulkner in France. Or How to Introduce a Peripheral Unknown Author in the Center of the World Republic of Letters. *Journal of World Literature* 1(3), pp. 391-411.
- SAPIRO, G., LEPELIER, T. (2021) Les agents de la globalisation éditoriale. Stratégies de conquête et de résistance. *Réseaux*, 2(226-227), pp. 127-153.
- SCHAEFFNER, C. (2013) Women as translators, as translation trainers, and as translation scholars. *Women's Studies International Forum*, 40, pp. 144-151, consulté : 4/12/2024, <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2013.06.005>.
- SINYKIN, D. (2023) *Big Fiction. How Conglomeration Changed the Publishing Industry and American Literature*. New York: Columbia University Press.
- THOMPSON, J. (2010) The Rise of the Literary Agent. *Logos*, 21(3-4), pp. 94-108.
- THOMPSON, J. (2012) *Merchants of Culture: The Publishing Business in the Twenty-First Century*. Cambridge: Polity.
- VAN DOORSLAER, L., McMARTIN, J. (2022) Where translation studies and the social meet. Setting the scene for 'Translation in Society'. *Translation in Society*, 1(1), pp. 1-14. Consulté : 4/12/2024. <https://doi.org/10.1075/tris.22002.van>.
- VAUSSARD, M. (1947) Pour avoir de bonnes traductions. *Le Monde*, 28 mai 1947, en ligne.

Résumé

La sociologie et l'histoire de l'édition ont mis en lumière l'importance des intermédiaires dans la circulation internationale des textes et des idées. Pour mieux cerner les dynamiques de cette circulation, dont la traduction n'est qu'une des modalités, il importe de comprendre, au-delà du rôle individuel joué par différentes catégories d'importateurs, dans quels réseaux ceux-ci s'insèrent, et comment ils interagissent pour faire advenir l'œuvre traduite. Jusqu'à des travaux récents, l'agent littéraire n'avait que très peu fait l'objet d'études approfondies. Si l'enquête de G. Sapiro et T. Leperlier (2020), ou l'ouvrage de Jim Thompson (2012) pour l'édition dans le monde anglophone permettent de faire la lumière sur la sociologie des agents à l'époque contemporaine, l'histoire des agents littéraires et de leur rôle dans la circulation transatlantique au milieu du XX^e siècle reste encore à écrire. À partir d'archives d'agents et d'éditeurs, cet article apporte un éclairage sur la relation entre agents littéraires et traductrices/traducteurs dans la circulation de textes littéraires entre les États-Unis et la France dans la période des années 1930 aux années 1970, avant l'accélération de la mondialisation. En complément des modalités de cette relation, des collaborations à la concurrence, on verra que les deux professions se sont construites dans et à travers l'invisibilité qu'elles partagent.

MOTS CLÉS : traducteurs/traductrices littéraires, agents, professions, histoire de l'édition, France, États-Unis

Summary

Both sociology and publishing history have highlighted the importance of intermediaries in the international circulation of texts and ideas. By going beyond the individual role played by specific categories of intermediaries, an understanding of how they fit into different networks and how they interact to facilitate translations allows for a deep insight into the dynamics of this circulation. Among these intermediaries, literary agents have long been overlooked. While the works of G. Sapiro and T. Leperlier (2020), as well as Jim Thompson's research (2012) for the English-speaking world, have illuminated the sociology of agents in contemporary times, the history of literary agents and their role in transatlantic circulation in the mid-twentieth century remains largely unexplored. Drawing on the archives of agents and publishers, this article aims to shed light on the relationship between literary agents and translators in the circulation of literary texts between the USA and France from the 1930s to the 1970s, prior to the acceleration of globalization. In addition to exploring the modalities of this relationship – ranging from collaboration to competition – we demonstrate that both professions were shaped by the shared experience of invisibility.

KEYWORDS: literary translators, agents, professions, publishing history, France, United States